

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 24 AOUT 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Date de convocation et d'affichage :

18 août 2023

Numéro :

D20230824_171

Objet :

Attribution du marché public de fourniture et pose de mobilier, d'équipement électroménager et petit équipement pour la crèche Neuville-les-Dames

L'an deux mille vingt-trois, le 24 août, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	

 Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Vu le code de la commande publique,

1) Consultation :

La Communauté de Communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de fourniture et pose de mobilier, d'équipement électroménager et petit équipement pour la crèche de Neuville-les-Dames.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivants :

- Il s'agit d'un marché ordinaire de fourniture.
- Le marché prend effet à la date de sa notification et s'achève à l'admission de l'ensemble des fournitures.
- Les prestations sont réparties en 6 lots :

Lot(s)	Désignation
01	LOT 1 MOBILIER ET ACCESSOIRES EN MOUSSE
02	LOT 2 MOBILIER ET MOTRICITE - INTERIEUR
03	LOT 3 MOBILIER ET MOTRICITE - EXTERIEUR
04	LOT 4 MOBILIER PIECES ANNEXES
05	LOT 5 ELECTROMENAGER
06	LOT 6 CHANGE ET SOMMEIL

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Pour chacun des lots, les prestations comprennent : la fourniture du mobilier et du matériel d'équipement, la livraison et la pose dans les locaux concernés.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis de marché a été publié le 30/06/2023 au BOAMP et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes de la Dombes. La date limite de remise des plis était fixée au 28/07/2023 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (tous les lots) :

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
<p>1) Prix des prestations :</p> <p>Le prix de l'offre considérée est le montant total HT porté à l'acte d'engagement et au BPU, éventuellement corrigé.</p> <p>La note attribuée aux candidats répondra à la formule suivante : $P = 30 \times (\text{Offre la plus basse} / \text{Offre du candidat})$ L'offre financièrement la plus intéressante obtiendra donc 30 points</p>	<p>30 points (30 %)</p>
<p>2) Valeur technique jugée en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité technique du matériel proposé et SAV : 15 points - Sécurité, solidité et durabilité du mobilier : 15 points - La prise en compte du respect de l'environnement dans le processus fabrication, conditionnement du mobilier : 15 points - Esthétisme du mobilier proposé (aspect visuel ludique et agréable, formes, couleurs) 15 points <p>Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 5 niveaux : Absent : note 0 ; Insuffisant, partiel, incohérent : ¼ des points ; Moyen (sommaire/généraliste) : ½ des points ; Conforme, correct ; ¾ des points ; Excellent, pertinent : totalité des points. Des points intermédiaires ou ½ points pourront être octroyés.</p>	<p>60 points (60%)</p>
<p>3) Délai de livraison sur site en SEMAINES :</p> <p>La note attribuée aux candidats répondra à la formule suivante : $D = 10 \times (\text{Délai minimum} / \text{Délai de l'offre})$</p>	<p>10 points (10 %)</p>
Total	Sur 100 points

Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3) Classement des offres :

4 offres ont été déposées :

- 1 SODIME (lot 2)
- 2 HABA SARL (lot 6)
- 3 AIN BUREAU CLASS (lot 4)
- 4 HENRY RENE (lot 1)

ORDRE D'ARRIVEE DES PLIS	LOT	CRITERE 1 PRIX 30 %		CRITERE 2 VALEUR TECHNIQUE 60%	CRITERE 3 DELAJ DE LIVRAISON 10%	TOTAL SUR 100	CLASSEMENT PROPOSE
		MONTANT H.T.	Note sur 30	Note sur 60	Note sur 10		
HENRY RENE	1	6281,72 €	30	52.5	10	92.50	1 ^{er}
SODIME	2	11128,33 €	30	60	10	100	1 ^{er}

AIN BUREAU CLASS	4	16876,14 €	30	52.5	10	92 50	Réception par le préfet : 31/08/2023 Affichage : 31/08/2023	1 ^{er}
HABA SARL	6	693,36 € (montant après négociation)	30	60	10	100		1 ^{er}

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'attribuer les marchés publics relatifs à la fourniture et pose de mobilier, d'équipement électroménager et petit équipement pour la crèche de Neuville-les-Dames selon le tableau ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés publics susmentionnés selon les montants présentés dans le tableau ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** les marchés publics relatifs à la fourniture et pose de mobilier, d'équipement électroménager et petit équipement pour la crèche de Neuville-les-Dames selon le tableau ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les marchés publics susmentionnés selon les montants présentés dans le tableau ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 24 août 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

